

Le patrimoine et vous !

Dans un numéro précédent, EdC vous parlait de la nouvelle vie de la Chapelle du Saint Esprit, édifice du XIII^{ème} qui a unit sa destinée avec l'Office du Tourisme Intercommunal du Pays Beaunois. Si elle reste la propriété de la ville de Beaune, c'est l'Office du Tourisme qui a été maître d'ouvrage de la restauration et qui devait en supporter le coût. Sauvegarder le patrimoine, c'est l'affaire de tous !

Malgré une subvention de l'État, le coût de la réhabilitation aurait été beaucoup trop important. Aussi l'O.T.I. a fait appel à la Fondation du Patrimoine, au mécénat d'entreprise et au public. Le 13 octobre dernier, Denis Thomas, président de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays Beaunois (maître d'ouvrage de la restauration), accompagné de Pascale Guersen, directrice, recevait un chèque de la fondation d'entreprise du Crédit Agricole, en présence d'Alain Suguenot député maire de Beaune (propriétaire de la chapelle), de Guy Bédel délégué

régional de la fondation du patrimoine, de Gilbert Nobs président de la Caisse Locale du Crédit Agricole entouré des directeurs des agences de Beaune et Meursault et d'administrateurs.

La Chapelle du Saint Esprit fait partie de ces nombreux petits édifices qui, sans être classés, jalonnent nos paysages et en font la diversité. Faute d'utilité immédiate, ils sont souvent la proie de l'usure du temps. « *La destruction ou la ruine de l'inutile est loi de la nature* » disait J.-P. Babelon, un historien d'art. La préservation de ces éléments essentiels de notre

mémoire collective, demande des ressources humaines et financières importantes et, dans un contexte budgétaire très contraint, on ne peut attendre toutes les réponses de l'état et des collectivités locales. C'est alors que peut inter-



venir la Fondation du Patrimoine. Créée en 1996, elle veut impulser une politique active de mobilisation du secteur privé tant au niveau des entreprises que des citoyens pour la sauvegarde de ce "petit" patrimoine. C'est dans ce cadre, qu'a été signée une convention de souscription entre Denis Thomas président de l'OTI et Guy Bédel délégué régional de la fondation du patrimoine le 23 avril 2015. Elle a permis le lancement d'une souscription publique auprès des habitants de Beaune et de sa région, des touristes et amoureux du patrimoine bourguignon.

Outre l'accompagnement logistique, la Fondation du Patrimoine met à disposition du projet le dynamisme et l'engagement de ses bénévoles sur le terrain et actionne des partenariats locaux. Elle rejoint pleinement la fondation d'entreprise du Crédit Agricole, qui se propose de soutenir des projets porteurs d'avenir sur notre territoire.

Preuve de l'attachement des habitants du pays beaunois à leur patrimoine, le public a bien répondu à cette souscription. En écho à cette mobilisation, la Fondation du Patrimoine a abondé ce fond par le versement d'une subvention complémentaire sur ses fonds propres.

Toutes ces synergies mises à l'œuvre ont permis de finaliser le projet d'envergure de l'architecte Paul Couder qui conjugue restitution des éléments anciens et création contemporaine. En cela la préservation du patrimoine constitue un levier économique non négligeable en permettant à des entreprises de développer leur savoir-faire.

La restauration de cet élément du patrimoine beaunois, fait partie d'un projet plus ambitieux de création du parcours des Chapelles Templières. L'aventure continue, Beaune n'a pas fini de nous étonner !

Véronique Mangold

